



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité.

Conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, le Conseil de la Municipalité de Sainte-Louise tiendra une séance extraordinaire le 16 décembre 2025 à 18h30, à la salle du bureau municipal sise au 80, route de la Station, à Sainte-Louise, pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2026 et le programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028.

Lors de cette séance, les délibérations du Conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026 et le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

Donné à Sainte-Louise, ce troisième (3<sup>e</sup>) jour de décembre 2025.

(signé) Margot Rossignol  
Margot Rossignol,  
directrice générale et greffière-trésorière